FICHE OUTIL N°8

Être habilité évaluateur ou formateur pour le CLéA

Certif'Pro a mis en place un dispositif d'habilitation des organismes qui fait l'objet de campagnes régulières. Cette habilitation est obligatoire pour tout organisme qui souhaite évaluer et/ou former dans le cadre du certificat CléA ou CléA numérique.

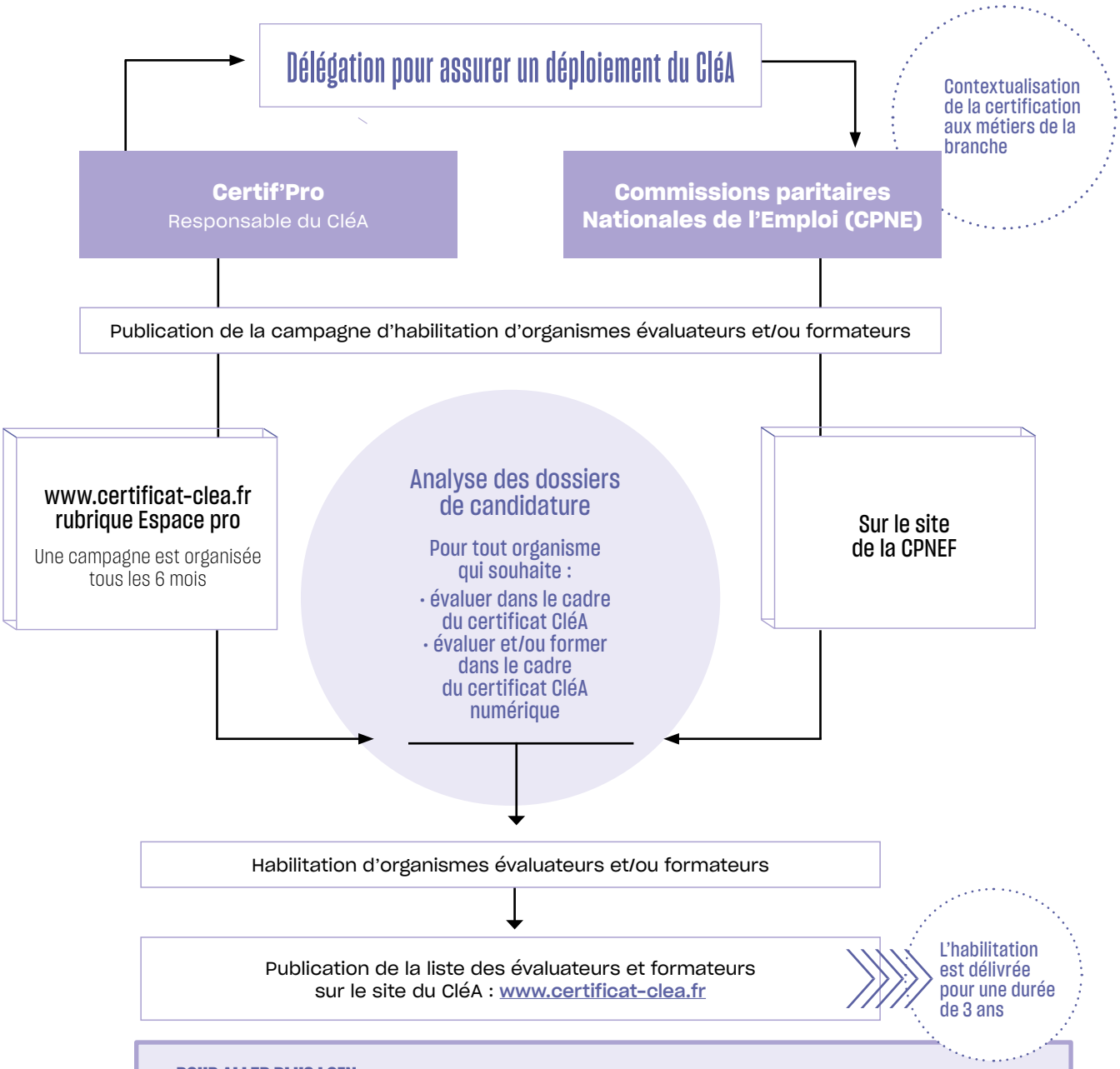

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez :

- → la fiche outil « Le dispositif du CLéA : rôle des acteurs et étapes clés »
- → le site du CléA : www.certificat-clea.fr
- → le dossier de candidature et le règlement d'habilitation : https://www.certificat-clea.fr/campagnes-dhabilitation